



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
10 septembre 2018  
Français  
Original : anglais

Assemblée générale  
Soixante-treizième session  
Point 39 de l'ordre du jour  
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité  
Soixante-douzième année

## La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [68/11](#) de l'Assemblée générale et de la résolution [2405 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Secrétaire général a été prié de rendre compte tous les trois mois de l'évolution de la situation en Afghanistan.
2. On y trouvera un point sur les activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan sur le plan politique ainsi que dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et des droits de l'homme depuis la date de publication du précédent rapport, le 6 juin 2018 ([A/72/888-S/2018/539](#)).

#### II. Faits marquants

3. La mobilisation politique s'est intensifiée alors que des groupes d'opposition formaient des coalitions en vue des élections législatives, prévues pour le 20 octobre. Un groupe de partis politiques issus de courants différents a continué d'exiger des réformes électorales, certains partis menaçant de boycotter les élections si leurs demandes n'étaient pas satisfaites. À la suite d'une longue série de négociations avec le Gouvernement, le Premier Vice-Président Abdul Rashid Dostum a quitté la Turquie, où il vivait depuis plus d'un an, pour rentrer en Afghanistan. Si les organismes d'administration des élections ont poursuivi les préparatifs en vue des élections législatives, il a été proposé de reporter les élections aux conseils de district, initialement prévues pour la même date, en raison du faible nombre de candidatures. Le Gouvernement afghan et les Taliban ont déclaré des cessez-le-feu coïncidant partiellement au moment la fête de l'Aïd al-Fitr, ce qui s'est traduit par une baisse de la violence pendant trois jours et la tenue de réunions publiques entre le Gouvernement et les partisans des Taliban. Néanmoins, les Taliban s'étant opposés à la prorogation du cessez-le-feu, les deux parties ont repris les combats. Le



Gouvernement a proposé un nouveau cessez-le-feu à l'occasion de la fête de l'Aïd al-Adha, à condition que les Taliban fassent de même, ce qu'ils ont refusé. La situation en matière de sécurité est restée précaire, comme le prouvent les attaques perpétrées dans la province de Ghazni et dans le nord du pays. Le nombre de victimes civiles est également demeuré très élevé. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts de réforme dans la perspective de la conférence ministérielle de Genève sur l'Afghanistan, qui se tiendra le 28 novembre. Ainsi, il a parachevé sa stratégie de gouvernance infranationale et mené une vaste opération de recrutement au mérite dans la fonction publique. Dans l'ouest du pays, la population privée de ses moyens de subsistance par la sécheresse s'est déplacée en masse. Si un nombre record de personnes rentrées de République islamique d'Iran a été enregistré depuis le début de l'année 2018, celui de personnes rentrées du Pakistan est resté relativement faible.

## A. Évolution de la situation politique

4. La mobilisation de l'opposition politique décrite dans mon précédent rapport n'a cessé de s'intensifier à l'approche des élections législatives. La situation est apparue de plus en plus complexe. Alors qu'ils s'étaient précédemment mobilisés pour pouvoir participer à l'élection, les partis d'opposition ont commencé à critiquer le processus lui-même. Ils se sont montrés particulièrement sceptiques lorsque la Commission électorale indépendante a annoncé que plus de 9 millions d'électeurs avaient été inscrits sur les listes. Les principales forces politiques ont demandé que le Gouvernement d'unité nationale soit remplacé par une administration intérimaire, proposition soutenue jusqu'alors par un groupe minoritaire.

5. Le mécontentement face aux préparatifs électoraux était essentiellement lié à la situation dans le nord du pays, où les conditions de sécurité ont continué de se détériorer. Certains représentants de l'opposition ont accusé le Gouvernement de poursuivre une politique visant délibérément à priver les populations du nord du pays de leur droit de vote. Ces suspicions ont été renforcées le 2 juillet, lorsque les forces gouvernementales ont procédé à l'arrestation de Nezamuddin Qaysari, chef de police de district et proche collaborateur de M. Dostum, dans la province du Fariyab. Les manifestations qui s'en sont suivies au sein de la majorité ouzbèke de la province du Fariyab se sont rapidement étendues à d'autres provinces du nord du pays, dont celles de Balkh, de Jozjan, de Konduz, de Samangan, de Sar-e Pol et de Takhar. Demandant la libération de M. Qaysari et le retour en Afghanistan de M. Dostum, qui vivait en Turquie depuis le mois de mai 2017, les manifestants ont menacé de boycotter les élections et de former un gouvernement autonome si leurs revendications n'étaient pas satisfaites. Le Gouvernement ayant refusé d'accéder à leurs demandes, ils ont bloqué l'autoroute entre Kaboul et Mazar-e Charif au niveau de la province de Samangan, contraint les bureaux provinciaux de la Commission électorale indépendante de six provinces à fermer leurs portes et également bloqué la route permettant d'accéder à l'aérodrome de Maïmana. Après deux semaines d'instabilité croissante, le Gouvernement a entamé des négociations avec le parti politique Junbesh-e Milli au sujet du retour du Premier Vice-Président. C'est dans le cadre de ces négociations que, le 21 juillet, M. Qaysari a été libéré et transféré en un lieu convenu, accompagné de gardes appartenant à la Direction nationale de la sécurité et au Junbesh-e Milli.

6. À la suite des négociations menées avec les représentants du palais présidentiel, M. Dostum est rentré à Kaboul le 22 juillet, où il a été accueilli par plusieurs personnalités politiques rassemblées pour l'occasion, dont l'ancien Gouverneur de la province de Balkh, Atta Noor, et le Chef adjoint de l'exécutif, Mohammad Mohaqeq. M. Dostum a alors déclaré vouloir collaborer avec le Gouvernement pour garantir la paix et la tenue des élections. Après le retour de M. Dostum en Afghanistan, les

manifestations qui avaient lieu dans le nord du pays se sont immédiatement calmées, ce qui a permis la réouverture des frontières, des autoroutes et des administrations dans six provinces. Aucune évolution n'est à signaler concernant la procédure judiciaire engagée contre M. Dostum, qui reste mis en examen pour des faits d'agression sexuelle commis sur un rival politique en 2016.

7. Après des mois de négociations entre les groupes de l'opposition, la Grande coalition nationale d'Afghanistan a vu le jour à Kaboul le 26 juillet. Cette nouvelle coalition regroupe les membres de l'ancienne Coalition pour le salut de l'Afghanistan, également connue sous le nom d'Alliance d'Ankara, dont MM. Dostum, Noor et Mohaqeq, ainsi que divers représentants de partis politiques et d'autres adversaires du Gouvernement jusqu'alors rattachés à aucun parti. Elle constitue un élargissement de la base de l'Alliance d'Ankara, initialement conçue en tant que vaste groupe d'anciens jihadistes non pachtoune vivant principalement dans le nord du pays. S'il a appuyé les objectifs poursuivis par la coalition, l'ancien Président Hamid Karzai n'a pas officiellement rejoint le groupe.

8. Une autre coalition constituée de 27 partis politiques, dont certains appartiennent également à la Grande coalition nationale pour l'Afghanistan, a vu le jour en mars. Elle n'a cessé de demander que le système électoral soit modifié, tout en exprimant ses doutes quant à l'indépendance de la Commission électorale indépendante. Alors que l'inscription sur les listes électorales touchait à sa fin, le groupe a demandé que les listes soient invalidées et qu'un système biométrique d'inscription des électeurs soit mis en place. Toutefois, la Commission électorale indépendante a déclaré qu'il était impossible de mettre en place un tel système avant les élections d'octobre. L'ensemble des débats organisés sur cette question entre la fin du mois de juillet et le début du mois d'août par le Deuxième Vice-Président, Sarwar Danesh, avec la participation de la Commission électorale indépendante et du groupe, n'ont donné aucun résultat. Alors que les négociations s'enlisaient, les participants ont menacé de boycotter les élections, ou d'en entraver la tenue, si leurs demandes n'étaient pas satisfaites. Certains se sont ralliés à l'ancien Président Karzai pour demander la mise en place d'une administration intérimaire.

9. Le 19 juillet, la nomination du Chef des opérations électorales à la Commission électorale indépendante a facilité la préparation des élections législatives prévues pour se tenir le 20 octobre, alors que ce poste essentiel était vacant depuis la fin de 2017. Débutée le 14 avril dans les centres provinciaux, l'inscription des électeurs a ensuite été étendue aux districts et aux zones rurales avant de s'achever le 27 juillet. D'après la Commission électorale indépendante, environ 9,5 millions d'électeurs se sont inscrits, dont 34 % de femmes. Une fois l'inscription sur les listes électorales terminée, la Commission électorale indépendante a commencé à numériser les données, de façon à obtenir une seule liste électorale permettant de supprimer les doublons et pouvant être ventilée par bureaux de vote. Les partis d'opposition ainsi que de nombreuses personnalités politiques ont remis en cause la véracité du nombre d'électeurs inscrits, dénonçant les mauvaises conditions de sécurité et plusieurs cas présumés de fraude.

10. La préparation des élections a été contrariée par les manifestations organisées pour dénoncer les privations de droits survenues par le passé et susceptibles de se reproduire en raison de l'insécurité qui règne dans la province de Ghazni. Les représentants des communautés pachtoune et tadjike ont réclamé que la province soit divisée en circonscriptions électorales plus petites. Les manifestants ont bloqué l'accès au bureau provincial de la Commission électorale tout au long de la période d'inscription sur les listes, empêchant ainsi aux électeurs de s'inscrire et aux candidats de se présenter. Le 25 juin, la Commission électorale indépendante a décidé de diviser la province de Ghazni en trois circonscriptions électorales, tentant ainsi d'apaiser les

esprits s'agissant de la privation des droits. Loin de calmer les manifestants, la solution a déclenché des contre-manifestations de la part de la communauté hazara, empêchant la réouverture du bureau provincial de la Commission.

11. Les inscriptions des candidats aux élections législatives et aux élections aux conseils de district se sont terminées les 12 et 14 juin, respectivement. Une liste préliminaire des candidats aux élections législatives dans 33 provinces a été publiée le 2 juillet. En revanche, le nombre de candidats aux élections aux conseils de district était restreint : seuls 40 des 387 districts ont présenté un nombre suffisant de candidats pour organiser des élections véritablement pluralistes. Ce manque de candidats s'explique principalement par l'insécurité, les qualifications requises (diplôme d'études secondaires) et le manque de clarté concernant les fonctions qui incombent aux conseils de district. Le 29 juillet, la Commission électorale indépendante a officiellement proposé de reporter les élections aux conseils de district et les élections législatives de la province de Ghazni au titre de l'article 104 de la loi électorale, qui dispose que les élections peuvent être reportées lorsque les conditions de sécurité ne sont pas réunies ou lorsque la situation ne permet pas la tenue d'élections transparentes. Cette proposition a été soumise pour décision finale à un comité spécial composé du Conseil national de sécurité, des présidents des deux Chambres du Parlement, du Président de la Cour suprême et du Président de la Commission indépendante de contrôle de l'application de la Constitution.

12. Le 27 juillet, soit trois mois après la date butoir fixée par la loi, le Président a nommé 102 commissaires aux bureaux provinciaux de la Commission du contentieux électoral. En raison de ces nominations tardives, seules 240 des 680 plaintes reçues avaient été examinées au 20 août. Par ailleurs, conformément aux dispositions de la loi électorale de 2016, une commission de contrôle préalable a été constituée. Composée de représentants de la Commission du contentieux électoral, de la Direction indépendante de la gouvernance locale, du Ministère de l'intérieur et de la Direction nationale de la sécurité, elle est chargée d'identifier les candidats ayant des liens avec des groupes armés illégaux et de leur interdire de se présenter aux élections. Le 4 août, la Commission de contrôle préalable a fait savoir à 25 candidats qu'il leur était interdit de participer aux élections, en raison de leurs liens avec des groupes armés illégaux. Après avoir examiné les dossiers des candidats visés par une procédure de radiation des listes, la Commission du contentieux électoral a annoncé, le 10 août, que 35 candidats au total avaient été déclarés inéligibles. À la suite de la publication de la liste définitive des candidats, un certain nombre de partisans de candidats disqualifiés ont organisé des manifestations à Kaboul et dans l'ensemble du pays, ce qui a conduit à la fermeture du siège de la Commission électorale indépendante à Kaboul et, à partir du 21 août, de huit de ses bureaux provinciaux (provinces de Badakhchan, de Gardez, de Kaboul, de Konduz, du Logar, de Parwan, de Pol-e Khomri, de Samangan et de Takhar). En raison de la fermeture de son siège, la Commission électorale indépendante a été dans l'impossibilité de mener à bien les préparatifs électoraux, notamment de poursuivre la saisie des données sur les listes électorales et de récupérer les registres électoraux de provinces. Le 8 août, le Président Ghani a publié un décret sur les modalités visant à garantir l'impartialité des fonctionnaires et des institutions lors des élections et à assurer la sécurité du processus électoral.

13. La Commission électorale indépendante a mis en place une stratégie pour l'égalité des sexes, afin d'encourager la participation des femmes aux élections. Elle a également autorisé 17 organisations de la société civile, 15 organes de presse et 20 partis politiques à suivre et à observer toutes les étapes des élections. Parmi les 2 564 candidats à la chambre basse (*Wolesi Jirga*), 391 étaient des femmes.

14. Le 25 juillet, en vue d'appuyer les préparatifs pour les élections de 2018, l'ONU et les organismes d'administration des élections ont signé une version révisée du descriptif de projet relatif à l'appui électoral, dans lequel les donateurs se sont engagés à fournir une aide financière supplémentaire de 57 millions de dollars des États-Unis.

15. L'élan en faveur d'un processus de paix avec les Taliban s'est poursuivi et a bénéficié de la participation accrue de la société civile et des chefs religieux qui ont appelé le Gouvernement et les Taliban à faire la paix. Les représentants du Mouvement populaire pour la paix, né sous la forme d'occupations de la voie publique dans le sud de l'Afghanistan, ont marché de Lachkar Gah (province du Helmand), en passant par les provinces du Kandahar, du Zabol, de Ghazni et de Ouardak, avant d'atteindre Kaboul le 18 juin. Le groupe y a alors organisé une série d'occupations de la voie publique devant les ambassades des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Pakistan, de la République islamique d'Iran et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que devant un complexe de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), avant d'entreprendre une marche en direction de la province de Balkh. En outre, les chefs religieux se sont exprimés publiquement en faveur d'un processus de paix. À l'occasion d'un rassemblement qui a eu lieu le 4 juin, à Kaboul, plus de 3 000 dignitaires religieux ont lancé une *fatwa*, dans laquelle ils ont déclaré que toute insurrection contre le Gouvernement afghan était illégitime et appelé les Taliban à se joindre aux pourparlers de paix. Quelques semaines plus tard, les 10 et 11 juillet, les chefs religieux de plus de 30 pays se sont rassemblés en Arabie saoudite, où ils ont de nouveau exprimé leur appui à la paix en Afghanistan.

16. Encouragées par les appels en faveur de la paix émanant de la société civile, les principales parties au conflit se sont montrées plus souples. Le 7 juin, le Président Ghani a annoncé une cessation des hostilités unilatérale de huit jours à compter du 12 juin, à l'occasion de la fête de l'Aïd al-Fitr. Deux jours plus tard, les Taliban ont publié leur propre déclaration, dans laquelle ils s'engageaient à respecter un cessez-le-feu de trois jours (du 15 au 17 juin) pendant l'Aïd. Les trois jours de cessez-le-feu qui coïncidaient ont été marqués par une baisse notable de la violence, exception faite des deux attentats-suicides survenus à Jalalabad les 16 et 17 juin et revendiqués par l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan. Tandis que des combattants Taliban accédaient à certaines zones contrôlées par le Gouvernement dans l'ensemble du pays, des réunions publiques ont été organisées pour la première fois entre des représentants de l'État et les chefs Taliban dans de nombreuses provinces. Bien que le Gouvernement ait annoncé, le 16 juin, vouloir proroger le cessez-le-feu pour une période de 10 jours après la fête de l'Aïd, les Taliban ont refusé de faire de même et ont lancé de nouvelles offensives dès le 18 juin. Les cessez-le-feu ont été salués avec beaucoup d'enthousiasme sur les médias sociaux, mais certaines personnalités politiques et organisations de la société civile ont critiqué le Gouvernement pour avoir prorogé le cessez-le-feu de façon unilatérale. Le 30 juin, le Président Ghani a officiellement annoncé mettre fin au cessez-le-feu décidé par le Gouvernement et déclaré que ce dernier souhaitait amorcer un dialogue intra-afghan dès que possible, auquel participerait dans un second temps les pays de la région, les États-Unis et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

17. Au cours des semaines qui ont suivi, certains médias ont fait état de pourparlers directs entre les États-Unis et les Taliban. Malgré ces informations et d'autres faisant état de contacts informels de plus en plus nombreux entre les parties, aucun pourparlers de paix directs n'ont été engagés entre le Gouvernement afghan et les Taliban au cours de la période considérée.

18. Le 19 août, le Président Ghani a annoncé qu'un deuxième cessez-le-feu commencerait la veille de la fête de l'Aïd al-Adha, soit le 20 août, et durerait jusqu'à la fête de Miladul-Nabi, le 19 novembre. Toutefois, ce cessez-le-feu était subordonné à l'annonce d'une décision similaire par les Taliban, qui n'ont pas donné suite. Si elle a été saluée par les membres de la communauté internationale, y compris l'OTAN, le Pakistan et les États-Unis, l'annonce du Gouvernement a suscité une controverse sur les médias sociaux et donné lieu à une manifestation de faible ampleur à Kaboul.

19. Le Gouvernement n'a que peu progressé dans la mise en œuvre de l'accord de paix conclu en septembre 2016 avec le Hezb-i Islami Gulbuddin. Le 25 juillet, les représentants du groupe se sont entretenus avec les représentants de la mission Soutien résolu de l'OTAN afin d'examiner une liste de 59 prisonniers dont ils souhaitaient la libération. Les demandes répétées en faveur de leur remise en liberté ont toutefois été rejetées, notamment car il n'a pas pu être prouvé avec certitude qu'une fois relâchés, les prisonniers ne retourneraient pas dans les rangs de l'insurrection. Le 28 juillet, les membres du Secrétariat exécutif conjoint chargé de la mise en œuvre de l'accord se sont entretenus avec les représentants de la Direction nationale de la sécurité, du Ministère de l'intérieur et du Ministère de la défense au sujet de la mise en œuvre de l'accord, en abordant notamment les questions de la libération des prisonniers, de l'attribution des terres et des éventuelles répercussions d'une récente vague de départs à la retraite au sein de l'appareil de sécurité sur le personnel de sécurité affilié au Hezb-i Islami Gulbuddin.

## **B. Conditions de sécurité**

20. La situation en matière de sécurité est demeurée précaire. Bien que les cessez-le-feu observés pendant la fête de l'Aïd al-Fitr aient permis une réduction de la violence, le nombre d'incidents survenus est resté élevé. Entre le 15 mai et le 15 août, la MANUA a dénombré 5 800 atteintes à la sécurité, soit une diminution de 10 % par rapport à la même période en 2017. C'est dans le sud du pays que les incidents ont été les plus nombreux, suivi de l'est et du sud-est. Ces trois régions ont représenté à elles seules 67 % de l'ensemble des incidents recensés. La plupart des atteintes à la sécurité ont pris la forme d'affrontements armés (61 %). Ce chiffre est toutefois en baisse de 14 % par rapport à la même période en 2017. Par ailleurs, les attentats-suicides ont augmenté de 38 % et les frappes aériennes (Forces aériennes afghanes et forces militaires internationales confondues) ont augmenté de 46 % par rapport à la même période en 2017.

21. La dégradation des conditions de sécurité dans le nord du pays est restée préoccupante. Le Gouvernement a perdu le contrôle d'une partie du territoire de la province du Fariyab, les Taliban s'étant emparés de trois centres administratifs de districts et de la base de l'Armée nationale afghane située à Ghormach en l'espace d'une semaine au mois d'août. De nombreux combats au sol ont été recensés dans les provinces de Balkh, du Fariyab et de Jozjan, tandis que des incidents survenus le long de la route périphérique principale ont perturbé la circulation entre les capitales des trois provinces. Au total, les atteintes à la sécurité survenues dans le nord du pays au cours du premier semestre de 2018 ont augmenté de 17 % par rapport à la même période en 2017.

22. Le niveau global de violence a nettement diminué pendant les cessez-le-feu observés lors de l'Aïd al-Fitr, marquant ainsi une pause dans la recrudescence des affrontements armés survenue au cours des semaines précédant et suivant cette période. Au cours de la semaine de l'Aïd, la MANUA a dénombré 285 incidents au total, niveau de violence le plus faible jamais enregistré sur une période d'une semaine depuis l'achèvement du processus de transition en matière de sécurité

de 2014. Toutefois, les semaines suivant le cessez-le-feu ont de nouveau été synonymes d'affrontements armés initiés par les Taliban, qui cherchaient à relancer les hostilités après l'accalmie de la période de l'Aïd.

23. Concernant la question du contrôle du territoire entre le Gouvernement et les Taliban, aucune évolution durable de la situation n'a été observée au cours de la période considérée. Les Taliban ont lancé un certain nombre d'attaques contre des centres administratifs de districts, prenant ainsi temporairement le contrôle de Jaghatu et de Deh Yak (province de Ghazni), de Talah wa Barfak et de Bourka (province de Baghlan), et d'Atghar (province du Zabol), avant de se replier face aux contre-attaques menées par les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes et soutenues, pour la plupart, par des frappes aériennes des forces militaires internationales. Le 10 août, les Taliban ont lancé une vaste offensive contre la ville de Ghazni, capitale de la province du même nom. Après cinq jours de combats, les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes ont repoussé les combattants Taliban aux portes de la ville. D'autres sources font également état d'attaques perpétrées contre les centres administratifs de districts de Deh Yak, de Khwaja Omari et d'Ajristan (province de Ghazni) et d'embuscades menées par les Taliban contre des renforts qui se rendaient à Ghazni depuis les provinces du Zabol, d'Ouardak et du Logar. La principale route reliant les villes de Kaboul et de Kandahar demeure un lieu très risqué.

24. L'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan reste très présent dans l'est du pays, où il a revendiqué huit attentats-suicides et attaques complexes dans la province du Nangarhar au cours de la période considérée. Il est également responsable de deux attaques perpétrées à Kaboul et d'une à Gardez. Le groupe a continué de combattre les Taliban dans l'est du pays, comme le prouvent les affrontements armés signalés dans les provinces du Nangarhar et du Kounar. Poursuivant leur lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan dans la province du Nangarhar, les forces militaires internationales ont mené une série de frappes aériennes contre les positions du groupe dans les districts de Deh Bala, d'Achin, de Khogyani, de Naziyan et de Chaparhar (province du Nangarhar). Le 1<sup>er</sup> août, après avoir livré de violents combats contre les Taliban, un large groupe de combattants qui déclaraient appartenir à l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan s'est rendu au Gouvernement de la province de Jozjan. Véritable coup dur pour l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan qui cherchait à s'établir dans le nord du pays, cette reddition a permis aux Taliban d'asseoir leur position en tant que principale force insurrectionnelle à Jozjan.

25. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts en vue de mettre en œuvre la réforme de l'appareil de sécurité, comme le prévoit la feuille de route quadriennale. En vertu de la loi portant statut du corps des officiers et sous-officiers de 2017, 656 généraux de l'Armée nationale afghane ont été mis à la retraite afin de favoriser un changement de génération, de rééquilibrer la répartition des grades et de renforcer l'encadrement. Ces réformes ont été élargies au Ministère de l'intérieur, où la première de deux vagues de départs à la retraite a débuté en juillet. La Police nationale afghane a également poursuivi le contrôle de son personnel, démarré le 15 avril et toujours en cours en août 2018. À ce titre, elle procède à l'enregistrement des données biométriques des membres de son personnel et vérifie leurs antécédents.

26. Les pays contributeurs à la mission Soutien résolu de l'OTAN se sont réunis les 11 et 12 juillet à Bruxelles. Réaffirmant leur attachement à l'instauration d'une sécurité durable en Afghanistan, les alliés et partenaires de l'OTAN se sont engagés à continuer d'appuyer la mission non combattante jusqu'à ce que la situation appelle à un changement de son mandat. Ils ont également décidé de prolonger l'appui financier fourni aux forces afghanes jusqu'à la fin de l'année 2024. L'OTAN a

souligné que la stabilité de l'Afghanistan était une question cruciale pour l'ensemble de l'Asie centrale et rappelé que les acteurs régionaux avaient un rôle à jouer dans l'instauration de la paix et de la stabilité dans le pays et devaient, à ce titre, appuyer pleinement les pourparlers aux fins d'une solution politique.

27. Au total, 12 incidents impliquant des membres du personnel des Nations Unies ont été signalés, dont 5 cas d'intimidation, un assassinat et l'explosion d'un engin improvisé. Un contractant travaillant pour l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a été tué au cours d'une attaque complexe menée contre un local gouvernemental dans la ville de Jalalabad le 31 juillet.

### **C. Coopération régionale**

28. Au cours de la période considérée, la dynamique en faveur d'une stratégie régionale unifiée de paix en Afghanistan, lancée à la deuxième réunion du Processus de Kaboul pour la coopération en faveur de la paix et de la sécurité tenue le 28 février, et la conférence tenue à Tachkent les 26 et 27 mars, s'est maintenue. Le 17 juillet, une délégation du Qatar s'est rendue en Ouzbékistan, et les représentants des deux pays ont débattu de la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration de Tachkent relative aux principes fondamentaux d'un règlement pacifique du conflit en Afghanistan. L'Ouzbékistan a renouvelé sa proposition d'accueillir la tenue de pourparlers directs entre le Gouvernement afghan et les Taliban. Le 23 juillet, le Qatar a accueilli une réunion quadrilatérale de conseillers en matière de sécurité venus d'Afghanistan, d'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis et des États-Unis consacrée au processus de paix afghan, à la lutte contre le financement du terrorisme et à d'autres aspects de la coopération régionale. Du 7 au 10 août, une délégation de la Commission politique des Taliban, basée au Qatar, s'est rendue en Ouzbékistan afin d'y rencontrer le Ministre des affaires étrangères ouzbek, Abdulaziz Kamilov.

29. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action Afghanistan-Pakistan pour la paix et la solidarité, dont la version finale date de mai 2018. Les directeurs généraux des opérations militaires afghan et pakistanais se sont rencontrés le 11 juin au Pakistan et sont convenus d'envoyer des officiers de liaison dans les capitales de chaque pays et de mettre en place des centres de coordination afin de partager des informations relevant du renseignement militaire. Les visites de haut niveau entre les organismes chargés de la sécurité de chaque pays ont continué dans le but d'intensifier la coopération sur la paix en Afghanistan et les questions bilatérales de sécurité. Le 22 juillet, le Ministre des affaires étrangères pakistanais s'est rendu à Kaboul. Après son élection au poste de premier ministre du Pakistan, Imran Khan a fait une déclaration publique dans laquelle il a précisé que son pays considérerait la paix en Afghanistan comme une priorité. Les bombardements transfrontières restent un sujet de préoccupation pour les deux pays.

30. Les mesures multilatérales prises en vue d'améliorer la coopération régionale se poursuivent. Au dix-huitième Sommet de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, tenu les 9 et 10 juin à Qingdao (Chine), l'accent a été mis sur l'importance du groupe de contact entre l'Organisation et l'Afghanistan. Les participants ont réaffirmé que le développement socioéconomique devait être axé sur les priorités du peuple afghan ainsi que sur une meilleure connectivité et une plus grande intégration régionale pour l'Afghanistan. Dans le communiqué de presse publié à l'issue du Sommet, les membres de l'Organisation ont exprimé leur appui à la médiation dans le cadre du conflit en Afghanistan et à la coopération dans celui de la lutte contre le terrorisme, le séparatisme et l'extrémisme. Le 2 juillet, l'Afghanistan a accueilli une réunion du Processus d'Istanbul au niveau des ambassadeurs. Les pays participants ont évalué les progrès réalisés s'agissant des recommandations

convenues à la réunion des hauts responsables du 19 avril, y compris l'élargissement de la coopération économique et la relance des mesures de confiance.

### III. Droits de l'homme

31. Le 15 juillet, la MANUA a publié son rapport semestriel sur la protection des civils en période de conflit armé<sup>1</sup>. La Mission a recensé 5 122 victimes civiles (1 692 tués et 3 430 blessés) entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2018, le chiffre le plus élevé enregistré sur une période de six mois depuis 2009, date à laquelle la Mission a commencé de recenser systématiquement les victimes civiles. Globalement, le nombre de pertes civiles a été identique à celui relevé au cours de la même période en 2017. Selon la Mission, 67 % des victimes civiles sont imputables aux éléments hostiles au Gouvernement (dont 42 % aux Taliban, 18 % à l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan, 7 % à des éléments indéterminés hostiles au Gouvernement, y compris l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan autoproclamé), 20 % aux forces progouvernementales, 10 % à des tirs croisés dont l'origine ne pouvait être affirmée lors d'affrontements au sol entre des éléments hostiles au Gouvernement et les forces progouvernementales et 3 % à d'autres causes, y compris l'explosion de restes explosifs de guerre et des bombardements transfrontaliers.

32. L'emploi d'engins explosifs improvisés dans des attentats-suicides et d'autres attaques a fait 2 290 victimes civiles (659 tués et 1 631 blessés), ce qui représente la principale cause de décès et de blessures au cours du premier semestre 2018, soit 45 % du nombre total. Les combats au sol, deuxième cause de décès et de blessures, ont fait 1 494 victimes civiles (360 tués et 1 134 blessés), soit 29 % du nombre total. La MANUA a continué de recenser un nombre élevé de victimes civiles du fait des frappes aériennes menées par les forces progouvernementales, à savoir 353 (149 tués et 204 blessés), pour plus de la moitié des femmes et des enfants. La Mission a recensé 1 355 enfants parmi les victimes (363 morts et 992 blessés), ce qui correspond à 24 % du nombre total de victimes civiles. Les femmes sont moins nombreuses, leur nombre ayant reculé de 15 %, avec un total de 157 tuées et 387 blessées. Plus de la moitié de ces femmes ont été victimes de combats au sol.

33. D'avril à juin, des attaques visant des sites en lien avec les élections ont fait 341 victimes civiles (117 tués et 224 blessés), pour la plupart (plus de 250) lors de deux attaques, l'une perpétrée à Kaboul le 22 avril et l'autre dans la province de Khost le 6 mai. La Mission a recensé des attaques contre des centres de distribution de la *tazkira* (carte nationale d'identité) et des sites d'inscription sur des listes électorales, ainsi que des attaques contre des personnes impliquées dans l'organisation des élections. Elle a également recensé des menaces, des enlèvements et des assassinats de candidats et de leurs sympathisants.

34. Du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin, l'Équipe spéciale de surveillance et d'information a confirmé que 79 attaques avaient été menées contre des écoles et des membres du personnel enseignant, dont 44 attaques en lien avec les élections, 24 attaques directes contre des écoles, 7 menaces proférées contre des écoles et les membres du personnel enseignant et 4 attaques contre du personnel enseignant. Selon l'Équipe spéciale, 73 attaques ont été commises par des éléments hostiles au Gouvernement (47 par les Taliban, 18 par l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan, 1 par l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan autoproclamé et 7 par des éléments indéterminés hostiles au Gouvernement), 4 par les Forces nationales de

<sup>1</sup> MANUA, « Rapport sur la situation de la protection des civils dans les conflits armés pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018 » (Kaboul, 2018).

défense et de sécurité afghanes et 2 par les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes et les Taliban lors d'échanges de tirs. La nette augmentation du nombre des attaques contre les écoles et le personnel éducatif (il n'y en a eu que 11 au cours de la période précédente) s'explique par l'utilisation des écoles comme centres d'inscription sur les listes électorales et la prise pour cibles des établissements scolaires par des éléments hostiles au Gouvernement, dans ce qui semble être une réponse aux opérations militaires des forces gouvernementales. En outre, l'équipe spéciale a confirmé qu'une école était utilisée à des fins militaires par l'Armée nationale afghane.

35. L'Équipe spéciale a confirmé que 12 attaques avaient visé des établissements et du personnel de santé, dont 9 contre des établissements et 3 contre des membres du personnel, alors que ce chiffre avait été de 16 au cours de la période précédente. L'Équipe spéciale a attribué 7 de ces attaques à des groupes armés (4 aux Taliban, 2 à des éléments antigouvernementaux indéterminés et 1 à l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan autoproclamé), 2 conjointement aux forces militaires internationales et aux Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, 1 aux milices progouvernementales et 1 à la Police nationale afghane, et 1 conjointement à l'Armée nationale afghane et aux Taliban lors d'échanges de tirs. Elle a confirmé que deux garçons avaient été recrutés et utilisés par les parties au conflit et réuni des informations crédibles sur des allégations crédibles selon lesquelles quatre garçons avaient été recrutés et utilisés par les Taliban et un par la Direction nationale de la sécurité et les Taliban. Par ailleurs, l'Équipe spéciale a réuni des informations sur des allégations crédibles relatives à trois affaires d'abus sexuels concernant trois garçons, y compris dans le cadre du *bacha bazi*, et dans lesquels des membres de la Police nationale afghane et de la Police locale afghane étaient impliqués.

36. À la fin du mois de mai, la Mission a remis au Gouvernement et à certaines parties prenantes un rapport confidentiel portant sur la connaissance qu'avaient les populations locales afghanes de la prévalence du recrutement et de l'utilisation d'enfants par les parties au conflit et leurs commentaires sur ce sujet, ainsi que sur les causes profondes et les facteurs favorisant de telles pratiques en Afghanistan. Le rapport repose sur près de 700 entretiens ainsi que sur les activités de suivi assurées par les équipes de la MANUA chargées du respect des droits de l'homme entre le 15 octobre 2016 et le 31 décembre 2017. Dans le rapport, il est souligné que le recrutement et l'utilisation des enfants sont courants en Afghanistan, les Taliban en étant les principaux responsables. Dans toutes les régions de l'Afghanistan, des populations locales ont également déclaré que des garçons faisaient l'objet d'abus sexuels, y compris dans le cadre du *bacha bazi*, de la part des forces armées, en particulier des membres de la Police locale afghane et de la Police nationale afghane, et elles ont expliqué que les principales raisons en étaient la pauvreté et le chômage.

37. La pratique du *bacha bazi* ayant été érigée en infraction dans le nouveau Code pénal, la Mission a organisé le 6 août une rencontre aux fins d'élaborer des stratégies d'application du principe de responsabilité pour ce crime et de renforcer les mesures en faveur des victimes. Parmi les participants figuraient des représentants du Gouvernement, des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes et des forces militaires internationales. Malgré des avis divergents sur l'ampleur du problème et les moyens d'y remédier, tous les participants ont reconnu qu'il fallait mener des campagnes de sensibilisation et d'information auprès de la population afghane ainsi que des Forces nationales de défense et de sécurité concernant la pénalisation du *bacha bazi*. Concernant le suivi, il a été notamment suggéré d'adopter une stratégie et un plan d'action afin d'étudier la question de manière plus globale.

38. Avec l'appui de la MANUA, le Gouvernement a poursuivi la lutte contre les violences faites aux femmes. Le 29 mai, la Mission et le Haut-Commissariat des

Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont présenté un rapport<sup>2</sup> dans lequel une attention particulière est accordée au recours à la médiation dans les cas de violences faites aux femmes. En juin, le Gouvernement a créé la Haute Commission sur l'élimination du harcèlement à l'égard des femmes et des enfants dans le but de renforcer l'application de la loi de 2017 sur l'élimination du harcèlement à l'égard des femmes et des enfants. Le Gouvernement a également pris des mesures en vue d'accroître le rôle des femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité. Le 17 juillet, la Mission a facilité la tenue d'une conférence nationale visant à établir un consensus concernant les mesures à prendre pour amener les auteurs de violences à l'égard des femmes à répondre de leurs actes. Le 29 juillet, le Président a proposé la candidature d'une femme juge au Conseil supérieur de la Cour suprême afghane. Si elle était nommée, elle serait la première femme à occuper ce poste. Le 31 juillet, le Gouvernement a présenté son deuxième rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan national d'action pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, dans lequel il constate un accroissement global du nombre de femmes recrutées dans le secteur de la sécurité. Toutefois, certaines évolutions négatives sont également relevées, dont une diminution du nombre de femmes officiers dans les rangs de l'Armée nationale afghane ainsi qu'au Haut Conseil pour la paix.

39. Le 26 juin, le Gouvernement a présenté son rapport sur la suite donnée à trois recommandations spécifiques formulées par le Comité contre la torture dans ses observations finales sur le deuxième examen périodique de l'Afghanistan (CAT/C/AFG/CO/2). La loi sur l'interdiction de la torture a été examinée et approuvée par l'Assemblée nationale et doit encore recevoir l'approbation finale du Président.

40. Le mandat des membres de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme est arrivé à expiration le 30 juin. Le 9 juillet, le Président a amendé une ordonnance promulguée le 26 mai 2018 qui établissait une procédure d'identification et de sélection des nouveaux membres de la Commission, mettant en place un système de vérification à deux niveaux afin d'assurer la diversité parmi les 27 candidats présélectionnés. Aux termes de la nouvelle ordonnance, l'ONU n'envoie plus d'observateurs superviser les procédures et la nomination des neuf membres de la Commission reste la prérogative du seul Président. Les appels à candidature pour les neuf sièges ont été publiés le 15 août, et la date de clôture était fixée au 3 septembre. Les journalistes et les professionnels des médias continuent de faire l'objet d'actes d'intimidation et de harcèlement de la part d'éléments hostiles au Gouvernement et des forces progouvernementales. La Mission a vérifié quatre cas de harcèlement et d'intimidation dans les provinces de Ghazni, du Helmand et du Kandahar.

#### **IV. Coordination de l'aide au développement**

41. Le Gouvernement afghan a fait quelques progrès dans la mise en œuvre de ses engagements en matière de réforme. Le 2 juin, la Direction indépendante de la gouvernance locale a mis la dernière main à son plan de mise en œuvre de la politique de gouvernance infranationale axée sur les citoyens, qui avait été approuvé le 14 mai par le Haut Conseil de la gouvernance, de la justice et de la lutte contre la corruption. Le Plan apporte des éclaircissements attendus sur le rôle des autorités centrales et provinciales et contient une présentation détaillée des nouvelles réformes sur la planification, le financement et la gestion des ressources naturelles au niveau infranational. Le Gouvernement a également fait des progrès s'agissant du

---

<sup>2</sup> MANUA et OCDH, « Injustice and Impunity : Mediation of Criminal Offences of Violence against Women » (mai 2018). Peut être consulté à l'adresse suivante : [www.ohchr.org/Documents/Countries/AF/UNAMA\\_OHCHR\\_EVAW\\_Report2018\\_InjusticeImpunity29May2018.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Countries/AF/UNAMA_OHCHR_EVAW_Report2018_InjusticeImpunity29May2018.pdf).

renforcement des capacités des fonctionnaires au niveau provincial. Le 25 juillet, la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique a annoncé avoir terminé le recrutement à grande échelle à des postes de fonctionnaires, y compris celui d'enseignants dans les provinces, qui avait commencé en janvier 2018. Ce sont ainsi 11 176 fonctionnaires qui ont été recrutés pour pourvoir des postes vacants dans 33 provinces. Ces réformes constituent des premières mesures en vue de combler les écarts existant de longue date entre les entités administratives centrales et infranationales et qui portent préjudice à la légitimité du Gouvernement au niveau local.

42. Le Gouvernement a également poursuivi ses efforts visant à améliorer le cadre institutionnel régissant la lutte contre la corruption. Le 4 juin, le Président a nommé un nouveau Procureur général adjoint chargé de la lutte contre la corruption. Le projet de loi contre la corruption est terminé et a été envoyé au Cabinet du Second Vice-Président pour examen. Depuis mon précédent rapport, le Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption a traité quatre nouvelles affaires, portant le nombre d'affaires traitées à 38 et le nombre de personnes accusées à 152 depuis la création du Centre en 2016. Dans le cadre de 24 affaires closes, 71 personnes ont été condamnées et emprisonnées à la suite d'une décision finale de la Cour suprême. Toutefois, certains partenaires internationaux ont fait part de leurs préoccupations quant à la baisse des résultats du Centre, y compris du nombre constant des affaires en cours, du faible nombre de procès, et de la fréquence de la non-application des mandats d'arrêt de la part du Ministère de l'intérieur, ce qui signifie qu'un grand nombre d'affaires sont jugées *in absentia*, sans conséquences pour les prévenus.

43. Le 30 juin, la MANUA a terminé une enquête de trois mois sur l'application du nouveau Code pénal, entré en vigueur le 14 février 2018. Le rapport qui en est tiré sera partagé avec la communauté internationale ainsi que les organismes de formation de la Cour suprême, le Procureur général et le Ministère de la justice afin de repérer les insuffisances et d'adapter le programme de formation en conséquence. Les tribunaux régionaux et les bureaux des procureurs ont reçu 1 219 copies supplémentaires du nouveau Code pénal grâce à l'aide de la Mission. Par ailleurs, 484 autres copies imprimées par le Ministère de la justice, ont été envoyées dans 22 des 34 provinces.

44. Le Gouvernement a continué d'accorder la priorité à la réforme du secteur privé en vue de stimuler la croissance économique et de parvenir à un rééquilibrage entre les secteurs privé et public. La croissance est malgré tout restée lente, exposant la reprise progressive de l'économie afghane au choc causé par la réduction de grande ampleur de la présence internationale dans le cadre du programme de transition en matière de sécurité de 2014. Dans son rapport semestriel *Development Update* sur l'Afghanistan, publié le 7 août, la Banque mondiale prévoit une croissance du produit intérieur brut réel de 2,4 % en 2018, contre 2,7 % 2017, invoquant des difficultés telles que des problèmes de sécurité, la sécheresse persistante, un optimisme moindre des milieux d'affaires et l'instabilité politique. La Banque mondiale s'est également inquiétée que, si l'on se fiait aux projections actuelles, la croissance économique ne suffirait pas à satisfaire les demandes d'emploi. Selon les chiffres figurant dans l'évaluation nationale des risques et des vulnérabilités et ceux de l'Organisation internationale du Travail (OIT), 25 % de la population active n'a pas d'emploi rémunéré. En outre, selon les projections, 480 000 à 600 000 personnes devraient entrer sur le marché du travail chaque année jusqu'en 2025, dont 400 000 jeunes en moyenne. Avec quelque 63,7 % de la population afghane âgée de moins de 25 ans, la poussée démographique intervenue après 2001 demande que de très nombreux efforts supplémentaires soient faits afin de tirer parti du dividende démographique ainsi créé et soulager la pression pesant sur le marché du travail.

45. Le 18 juillet, le Conseil commun de coordination et de suivi s'est réuni à Kaboul. Les débats ont porté principalement sur six objectifs à atteindre convenus avec le Gouvernement dans la perspective de la conférence ministérielle de Genève sur l'Afghanistan qui se tiendra le 28 novembre, à savoir : a) tenir des élections législatives et locales libres, justes et crédibles ; b) établir la version finale de tous les programmes prioritaires nationaux prenant en compte des questions intersectorielles telles que l'autonomisation des femmes et la fourniture de services de base, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé ; c) atteindre les seuils fixés par le Fonds monétaire international (FMI) ; d) créer un environnement propice à la croissance mue par le secteur privé, notamment par l'adoption de la loi sur les activités minières et la nouvelle loi sur la distribution des terres ; e) réaliser des progrès manifestes en matière de lutte contre la corruption, notamment en exécutant les mandats visant des fonctionnaires soupçonnés de corruption ; f) progresser sur la question des réformes du secteur de la sécurité. Le Ministère des finances a constitué une équipe spéciale chargée de suivre les résultats.

46. Le 12 août, à Kaboul, le Gouvernement afghan et la MANUA ont officiellement lancé les préparatifs de la conférence ministérielle de Genève. Axée sur le développement, la croissance, la réduction de la pauvreté et les réformes, la réunion sera l'occasion de présenter de nouveaux critères de responsabilité, le Cadre de responsabilité mutuelle de Genève.

## V. Aide humanitaire et rapatriés

47. En 2018, 178 002 personnes ont été de nouveau déplacées par le conflit. Entre le 15 mai et le 15 août, il y a eu 31 825 déplacés. Bien que les déplacements liés au conflit représentent moins d'un tiers de ce qu'ils étaient en 2017, de nombreuses familles déplacées ont été obligées de changer d'endroit à plusieurs reprises et n'ont aucune perspective de retourner dans l'immédiat dans leurs régions d'origine en toute sécurité et dans la dignité. Au cours de la période considérée, les partenaires humanitaires ont distribué de la nourriture et apporté d'autres formes d'assistance vitale à 157 684 personnes déplacées par le conflit.

48. En 2018, la demande de soins pour les victimes de la guerre a augmenté de 14 % par rapport à 2017, atteignant 24 687 cas. Les besoins sont particulièrement élevés dans les provinces du Helmand, de Konduz, du Kounar et de Takhar où les affrontements ont fait de nombreuses victimes et où l'accès est limité. Durant la période considérée, les 15 partenaires du module sectoriel Santé ont dispensé des consultations à 584 934 personnes, dont 61 % étaient des femmes et des filles.

49. Les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés déclenchés par les victimes restent les principales causes des pertes civiles en Afghanistan, qui ont été au nombre de 553 au cours du premier semestre de 2018. À l'heure actuelle, 89 % des victimes sont des enfants. C'est pourquoi l'ONU et ses partenaires ont élaboré à l'attention des enfants des documents sur les restes explosifs de guerre et ils devraient dans un premier temps être utilisés dans 12 villages et 3 espaces accueillant des enfants. De janvier à juin 2018, les partenaires de la lutte antimines ont enlevé ou détruit 6 878 restes explosifs de guerre sur des champs de bataille et dans des villages partout dans le pays, mais le conflit en cours continue d'augmenter sensiblement les niveaux de menace et de contamination.

50. Au cours de la période considérée, trois cas de polio ont été confirmés, le nombre total de cas étant désormais de 11 pour 2018. Les cas de transmission les plus récents ont été signalés dans deux districts (districts de Nad Ali dans la province du Helmand et de Chaukay dans la province du Kounar). Au total, quatre provinces étaient concernées en 2018 (province du Helmand, du Kandahar, du Kounar et du

Nangarhar). En juillet, 6 003 849 enfants de moins de 5 ans vivant dans des zones à risques ont été vaccinés dans le cadre de la première campagne de vaccination contre la poliomyélite, qui a eu lieu pendant le pic de transmission.

51. Au 4 août, 229 des 401 districts du pays étaient touchés par la sécheresse. Depuis le mois de mai, dans la province de Badghis, plus de 100 000 personnes ont été forcées de quitter les zones rurales pour rejoindre les centres urbains des provinces de Badghis, du Ghor et du Hérat. La plupart de ces nouveaux déplacés vivent dans des implantations sauvages disposant de peu, voire pas, de services sociaux de base. Les villages ruraux se sont défaits de leurs biens, mettant le bétail en vente pour acheter de la nourriture et consommant les semences de la prochaine saison des semailles. Une évaluation d'urgence devrait être réalisée au niveau national afin de faire le point sur la situation sur le plan de la sécurité alimentaire, qui devrait encore empirer étant donné que le pays entre prématurément dans une période de soudure. On estime que 1,4 million de personnes devraient avoir besoin d'une aide vitale d'urgence dans les prochains mois.

52. Les familles qui ont été chassées vers les centres urbains par la sécheresse ont reçu la même assistance d'urgence de la part de l'ONU et de ses partenaires que les déplacés du fait d'un conflit. De la nourriture a également été distribuée à des familles vivant dans les zones rurales afin de prévenir de nouveaux déplacements dus à la sécheresse : de juillet à septembre, l'ONU et ses partenaires devraient fournir une aide alimentaire à 441 000 personnes dans les provinces de Badghis, du Fariyab, du Ghor, du Hérat et de Jozjan, les plus durement touchées. À partir de la fin du mois de septembre 2018, l'ONU et ses partenaires prolongeront d'au moins six mois l'assistance fournie aux quelque 1,4 million de personnes dans le besoin en raison de la sécheresse et réparties dans 20 provinces.

53. Pour satisfaire à ces demandes d'urgence, le Gouvernement a prélevé 60 000 tonnes de blé sur ses propres réserves stratégiques de céréales, tandis que l'ONU achète des produits complémentaires sur les marchés internationaux. Selon les estimations de l'Organisation, un demi-million de personnes ont un besoin pressant d'une aide concernant leurs moyens de subsistance tirés de l'agriculture et du bétail sous la forme d'une distribution de semences, d'engrais et de foin. Pour compléter l'aide humanitaire, les acteurs du développement mobilisent leurs ressources et leurs interventions dans le cadre de six projets en cours relatifs à l'adaptation aux changements climatiques, aux chaînes de valorisation agricoles et au développement rural afin d'appuyer le relèvement et la résilience à la sécheresse sur le long terme. L'ONU prévoit également de mener des activités de déminage dans la province de Farah afin d'augmenter la surface disponible et d'alléger le fardeau que les déplacements dus à la sécheresse font peser sur les villages d'accueil et les ressources essentielles. À Kandahar, les opérations de déminage ont permis la construction de nouvelles zones résidentielles, permettant ainsi aux rapatriés de retour du Pakistan d'avoir accès à la terre.

54. Pendant la période considérée, 210 724 citoyens afghans sont repartis en Afghanistan (dont des personnes revenues spontanément, des personnes expulsées et des réfugiés). D'après l'OIM, du 14 mai au 18 août 2018, 7 433 rapatriés sans papiers sont arrivés du Pakistan et 198 954 de République islamique d'Iran. Au cours de la même période, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a aidé au retour de 3 859 réfugiés du Pakistan, 446 d'Iran et 32 d'autres pays. Le nombre de réfugiés enregistrés qui reviennent en Afghanistan est nettement inférieur aux 43 208 qui étaient revenus en 2017 à la même époque. Le nombre de retours de sans-papiers de République islamique d'Iran a considérablement augmenté pour dépasser 480 000 rapatriés et reconduits à la frontière en 2018 contre 215 000 en 2017, dans ce qui semble une tentative d'échapper à la situation économique qui se détériore

dans leur pays. Les organismes humanitaires s'efforcent d'aider ceux qui en ont besoin en leur remettant de la nourriture, des espèces et des produits de première nécessité afin de faciliter leur réintégration.

55. Les restrictions imposées à l'accès humanitaire ont persisté : l'ONU et ses partenaires humanitaires s'y sont heurtés à 130 reprises entre le 15 mai et le 15 août. Depuis le début de l'année, 253 accrochages ont été enregistrés, 23 travailleurs humanitaires ont été tués, 37 blessés, 74 enlevés et 38 placés en détention. Les attaques plus violentes et délibérées contre des établissements de soins et du personnel de santé ont continué. Au cours de la période considérée, l'Équipe spéciale de surveillance et d'information a confirmé neuf cas de refus d'accès humanitaire (sept par les Taliban, un par l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan et un par les milices progouvernementales), contre 18 au cours du trimestre précédent. Les démineurs courent un risque de plus en plus élevé d'être kidnappés et visés par des actes de violence armée, deux incidents inquiétants ayant été signalés au cours de la période à l'examen, dont le premier kidnapping prolongé par l'État islamique d'Iraq et du Levant – province du Khorassan. L'accès humanitaire aux populations nécessitant une aide dans des secteurs contestés ou contrôlés par des éléments hostiles au Gouvernement reste difficile.

56. Le plan d'aide humanitaire 2018 a été révisé en mai et 117 millions de dollars ont été ajoutés afin de couvrir l'aide à apporter aux 1,4 million de personnes les plus touchées par la sécheresse. Au total, le montant révisé du plan d'aide humanitaire s'établit à près de 547 millions de dollars et il est prévu de venir en aide à 4,2 millions de personnes en 2018. Au 20 août, les activités humanitaires menées en Afghanistan avaient reçu un financement de 231,1 millions de dollars, dont 175,8 millions destinés aux activités inscrites dans le plan d'intervention humanitaire.

## **VI. Lutte contre les stupéfiants**

57. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a commencé à réfléchir à une nouvelle stratégie nationale de lutte contre les drogues à la suite de la récente recrudescence de la culture et de la production d'opium. Sur le plan régional, la nouvelle stratégie est appuyée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et ses partenaires au titre des mesures stratégiques visant à lutter contre les menaces que constituent les opiacés au niveau mondial. Destiné à lutter contre les menaces que sont le crime, le terrorisme et la corruption liés au trafic d'opiacés, ces mesures stratégiques englobent une méthode plus efficace s'inspirant de l'approche concertée à l'échelle de l'ONUDD pour l'Europe et l'Asie occidentale et centrale.

58. Avec l'aide de ses partenaires internationaux, le Gouvernement afghan a poursuivi ses opérations de lutte contre les stupéfiants. Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018, les forces de l'ordre afghanes ont mené au total 1 804 opérations dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants, au cours desquelles ont été saisis 1 584 kilogrammes d'héroïne, 6 767 kilogrammes de morphine, 12 030 kilogrammes d'opium, 61 kilogrammes de méthamphétamine, 15 426 kilogrammes de haschisch, 10 176 comprimés de 3,4-méthylènedioxyamphétamine (MDMA), 15 537 kilogrammes de précurseurs solides et 7 774 litres de précurseurs liquides. Au total, 22 laboratoires de fabrication d'héroïne ont été démantelés. En outre, 2 039 suspects ont été arrêtés et 311 véhicules, 134 armes et 598 téléphones portables ont été saisis. Au cours de ces opérations, trois agents de la Police des stupéfiants afghane ont été tués.

## VII. Appui à la Mission

59. Au 31 juillet, la Mission affichait un taux de vacance de postes de 10 % pour le personnel recruté sur le plan international (taux approuvé : 11,1 %), 11 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national (taux approuvé : 8,5 %) et de 3 % pour le personnel recruté sur le plan national (taux approuvé : 3 %). La proportion de femmes reste très faible. Au 31 juillet, le pourcentage des femmes par catégorie de personnel était le suivant : 34 % du personnel recruté sur le plan international ; 38 % des Volontaires des Nations Unies ; 12 % des administrateurs recrutés sur le plan national ; 7 % du personnel recruté sur le plan national. Entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 juillet 2018, la MANUA a mené 160 missions terrestres et 23 missions aériennes, ainsi que 970 missions de sensibilisation inversées, dans le cadre desquelles des représentants de districts se sont rendus dans les bureaux locaux de la Mission.

## VIII. Observations

60. L'Afghanistan va bientôt entrer dans la cinquième année de sa Décennie de la transformation (2015-2024), qui a débuté avec le retrait des forces internationales, en 2014. Alors que le milieu de la décennie approche, le pays continue de se heurter à des difficultés importantes et complexes sur les plans de la politique, de l'économie et de la sécurité. Outre une croissance économique faible, un chômage élevé et une recrudescence des déplacements de population liés au conflit, des problèmes plus immédiats, tels que la sécheresse qui sévit actuellement, poussent les communautés vulnérables au bord du gouffre. Le conflit ne cesse de faire des victimes parmi la population civile qui lutte chaque jour sur fond d'insécurité et d'attaques terroristes inhumaines. À l'approche des élections législatives et présidentielle, les responsables politiques doivent de toute urgence faire preuve de cohésion et guider l'Afghanistan sur la voie d'une stabilité et d'une autonomie accrues.

61. Le cessez-le-feu décrété pendant l'Aïd al-Fitr est une manifestation concrète du désir de paix partagé par les Afghans. Premier cessez-le-feu depuis 2001, il a donné lieu à des scènes de réjouissances aussi bien de la part des civils afghans que des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes ou des combattants Taliban, ce qui montre bien que les Afghans aspirent tous à la paix, quels que soient leur religion, ou encore la tribu ou le groupe de la société civile auxquels ils appartiennent. Bien que de courte durée, ce cessez-le-feu n'en est pas moins chargé de sens, tout comme les attaques qui ont eu lieu juste après, dans une tentative de mettre à mal les efforts visant à parvenir à un règlement pacifique. L'ONU insiste sur la nécessité de parvenir à un règlement pacifique du conflit en Afghanistan et appelle à ce que tout soit mis en œuvre pour que cet objectif soit atteint dans les plus brefs délais.

62. Je regrette que les Taliban n'aient pas donné suite à la proposition lancée par le Président dans sa déclaration sur l'Aïd al-Adha tendant à engager des négociations directes pour mettre fin au conflit, et qu'ils n'aient pas non plus décidé de se joindre au cessez-le-feu proposé par le Gouvernement. J'encourage les États Membres à coopérer afin de parvenir à l'instauration de la paix et de la stabilité en Afghanistan, l'objectif étant de parvenir à la tenue de pourparlers directs entre le Gouvernement afghan et les Taliban. L'ONU continue de collaborer avec toutes les parties et se tient prête à fournir tout l'appui nécessaire.

63. Je suis profondément préoccupé par l'aggravation des conséquences du conflit pour la population civile. Au cours du premier semestre de 2018, le conflit a été responsable de la mort de 1 692 civils, le chiffre le plus élevé enregistré sur une période de six mois depuis 2009, date à laquelle la Mission a commencé de recenser systématiquement les victimes civiles. Les attaques menées contre des infrastructures

civiles, qu'il s'agisse d'écoles, d'hôpitaux, de bureaux de presse ou de lieux de distribution d'aide, montrent que la violence vise également le tissu de la société afghane. Je demande instamment à toutes les parties de respecter les obligations que leur imposent le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire et d'empêcher les attaques contre la population et les infrastructures civiles.

64. L'insécurité, la violence, la pauvreté et le chômage continuent d'avoir de lourdes conséquences pour la jeunesse afghane. Je condamne la vague récente de terribles attaques commises contre des établissements scolaires, en particulier contre une école de filles dans la province du Nangarhar et contre un centre éducatif à Kaboul. Cette violence, ainsi que la fermeture des écoles par des éléments hostiles au Gouvernement, constituent une atteinte au droit fondamental et au droit constitutionnel de tous les Afghans à l'éducation. La criminalisation des infractions mettant en cause des enfants, inscrite dans le nouveau Code pénal, marque une avancée indispensable dans la protection des membres les plus vulnérables de la société, notamment contre le recrutement et l'utilisation par des groupes armés, et les dispositions y relatives doivent être appliquées. Je salue la volonté du Gouvernement afghan de prendre position sur ces questions délicates et sur toutes les questions relatives à la jeunesse, en tenant compte des besoins de ce groupe d'âge qui est le plus important de la population afghane. Je me félicite qu'en juin 2018, un Représentant de la jeunesse afghane auprès de l'Organisation des Nations Unies ait été choisi, marquant ainsi une nouvelle étape vers une plus grande collaboration, y compris sur le rôle de l'ONU.

65. Je félicite le Gouvernement pour les efforts qu'il déploie afin de renforcer la capacité du système de justice formelle de poursuivre et de juger les auteurs d'actes de violence à l'égard des femmes. Toutefois, les possibilités d'obtenir réparation en cas de violences sexuelles et sexistes restent très limitées et les citoyens afghans se heurtent à un niveau élevé d'impunité de facto, preuve qu'il faut poursuivre les efforts visant à promouvoir et à protéger les droits de la personne. J'encourage les autorités afghanes à prendre toutes les mesures qu'il conviendra pour aider la Commission afghane indépendante des droits de l'homme à exercer le rôle déterminant qui est le sien en tant qu'institution efficace et indépendante.

66. Je suis conforté par les efforts déployés par les organismes de gestion des élections en Afghanistan, qui préparent dans des conditions difficiles les élections prévues pour le 20 octobre 2018. L'établissement, pour la première fois, d'une liste électorale qui rattache chaque électeur à un bureau de vote est une étape cruciale dans le renforcement de l'intégrité des élections. Dans le même temps, je m'inquiète que des manifestants, qui protestent contre l'exclusion de certains candidats par la Commission électorale indépendante, bloquent l'accès aux locaux de la Commission, aussi bien à son siège que dans certaines provinces. Ces agissements retardent les activités légitimes de la Commission électorale indépendante et nuisent à la démocratie. J'exhorte les manifestants à cesser immédiatement toute action visant à empêcher la Commission électorale indépendante de travailler.

67. S'il est essentiel de procéder à des préparatifs techniques crédibles en temps utile, ils ne peuvent à eux seuls venir à bout de toutes les difficultés d'ordre politique. Le succès ou l'échec d'une élection revient d'abord et avant tout aux responsables politiques de tous horizons, qui doivent participer de manière constructive et pacifique au processus afin de prévenir et de décourager les tentatives de fraude, et s'abstenir de désigner les cas d'irrégularité, ou simplement les résultats défavorables, comme autant de preuves de fraude électorale. Je suis donc profondément préoccupé par la menace d'un boycott des élections.

68. Lorsqu'un candidat se retire, c'est tout le processus électoral qui en pâtit. Les citoyens disposent alors d'un choix restreint et il ne leur reste plus que des moyens d'expression limités ou l'abstention pour faire entendre leurs voix. J'exhorte donc tous les dirigeants politiques à maintenir leur participation aux élections et à faire part de leurs préoccupations et de leurs réclamations fondées aux autorités électorales nationales. J'encourage les autorités nationales à poursuivre activement la prévention et la détection d'éventuelles irrégularités, et à examiner les preuves d'éventuelles malversations qui leur seront présentées, le cas échéant. L'ONU continuera de soutenir et d'aider les autorités électorales afghanes en apportant des connaissances techniques et d'autres formes d'appui, en complément de la conduite et de l'appropriation de ce processus souverain par l'Afghanistan.

69. Cette année, l'Afghanistan devrait percevoir suffisamment de recettes pour couvrir 50 % de son budget de fonctionnement. Si cette évolution laisse envisager un financement du développement accru et une possible croissance, il y a également des besoins urgents, compte tenu en particulier du grand nombre de déplacés et du fait que le pays subisse la sécheresse la plus grave depuis 10 ans. Comme cela a été dit à la réunion du Conseil commun de coordination et de suivi, qui s'est tenue à Kaboul le 18 juillet, la complexité des problèmes humanitaires et de développement concomitants que rencontre l'Afghanistan fait que les débats de Conférence ministérielle de Genève arrivent à point nommé.

70. La Conférence ministérielle de Genève sur l'Afghanistan sera une excellente occasion pour la communauté internationale de renouveler son engagement politique envers l'Afghanistan et pour le Gouvernement afghan de montrer les progrès accomplis sur les grands engagements qu'il a pris. La Conférence intervient à un moment décisif, à mi-chemin entre la Conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan de 2016 et la prochaine conférence pour les annonces de contributions, qui devrait avoir lieu en 2020. Alors que les préparatifs s'accélèrent, j'appelle le Gouvernement à agir de manière concertée afin de concrétiser ses principaux engagements avant la conférence de Genève.

71. Je remercie l'ensemble du personnel de l'ONU présent en Afghanistan et mon Représentant spécial, Tadamichi Yamamoto, pour le dévouement sans faille dont ils continuent de faire preuve, dans des conditions difficiles, afin de tenir les engagements que nous avons pris pour venir en aide au peuple afghan.

---